

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/06/2025

Référence
2025-31

L'an 2025 et le 4 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Objet de la délibération
Signature d'une convention pour un projet de pylône de téléphonie

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Agnès TABARY. MM : Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	12

Absent(s) ayant donné procuration : M Eric BERTHEMY à M Michel ODDOS, M Christian BEZARD à Mme Agnès TABARY.

Date de la convocation
26/05/2025

Absent(s) excusé(s) : Mme Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Laurence ROUSSELET. M Gérard LAGARDE.

Date d'affichage
26/05/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès TABARY

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération : Signature d'une convention pour un projet de pylône de téléphonie

Dans le cadre de son activité d'opérateur de réseaux et de services de communications électronique, la société CELLNEX souhaite installer un relais de téléphonie mobile sur une portion de la parcelle communale cadastrée section ZB 42 et située sur l'ancienne décharge, route des Flambertins à Crespières. Ce relais sera au bénéfice de Bouygues Telecom.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 06/06/2025

Le projet porte sur l'installation d'un pylône d'une hauteur de 30 mètres environ, muni d'antennes et faisceaux hertziens y compris leurs coffrets associés, leurs systèmes de réglages et de fixation, des armoires techniques, des câbles cheminant dans des gaines techniques le long du pylône, un cheminement de fibre optique.

Et

Publication ou notification du :
06/06/2025

La parcelle étant en zone boisée classée, une déclaration préalable de travaux a été déposée le 23 mai 2025 et la société CELLNEX s'engage à replanter les arbustes qui auront été déplacés.

Aux vues de ces informations et à l'issue de négociations, la Ville et la société CELLNEX se sont rapprochées en vue de conclure une convention d'occupation du domaine public aux principales conditions suivantes :

- 15 000 € annuels avec une indexation de 0,5 %
- 4 000 € supplémentaires pour le deuxième opérateur sur le pylône
- Surface louée : 50 m² sur la parcelle ZB 42

Une convention doit être signée entre la société CELLNEX et la commune de Crespières. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil municipal de signer la convention prévue à cet effet, sous réserve que la déclaration préalable soit accordée par le service du droit des sols.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'UNANIMITÉ :**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 078-217801893-20250604-2025_031-DE

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents à l'œuvre, sous réserve que la déclaration préalable soit apposée sur les plans.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/06/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance
Agnès TABARY

